

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Cinquième Session
Genève, 29 mai – 2 juin 2017

CREATION D'UNE TACHE RELATIVE A L'ELABORATION DE RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES REGISTRES NATIONAUX ET REGIONAUX DES BREVETS

Document établi par le Secrétariat

1. Le Comité des normes de l'OMPI (CWS), à la reprise de sa quatrième session tenue en mars 2016 a pris note de la demande du Groupe de documentation sur les brevets (PDG) et des informations qu'il a transmises concernant les exigences relatives aux registres nationaux et régionaux des brevets. Le CWS est convenu, en particulier, de recenser les pratiques des offices de propriété industrielle sur le contenu, les fonctions et les futurs projets concernant leurs registres de brevets (voir l'annexe III du document CWS/4BIS/6). En outre, le CWS a invité le Bureau international à soumettre une proposition de nouvelle tâche à la présente session afin d'incorporer ladite tâche dans son programme de travail (voir le paragraphe 75 du document CWS/4BIS/16).
2. Conformément à cette décision du CWS, le Secrétariat propose la nouvelle tâche n° 52, que l'on peut décrire comme suit :

“Élaborer des recommandations relatives aux registres de brevets publiés par les offices de propriété industrielle ; mener une enquête sur le contenu et les fonctions de ces registres, ainsi que sur les projets futurs des offices de propriété industrielle, sous l'angle des pratiques de publication”.
3. Le Secrétariat propose également de créer une nouvelle équipe d'experts (Équipe d'experts chargée des registres de brevets) qui sera chargée de mener à bien la tâche n° 52 proposée.

4. Il convient de noter que le Bureau international a mis au point le “Portail d’accès aux registres des brevets”, afin de faciliter la vérification de la situation juridique des brevets et l’extension de la durée de validité des brevets en question en regroupant les informations pertinentes des registres nationaux de diverses juridictions. Ce portail est intégré dans PATENTSCOPE et disponible à l’adresse <http://www.wipo.int/branddb/portal/portal.jsp>.

5. Il convient également de noter que le CWS, à sa troisième session, a créé la tâche n° 47 visant à élaborer une proposition pour l’échange de données relatives à la situation juridique des brevets par les offices de propriété industrielle et a créé l’Équipe d’experts sur la situation juridique, qu’il a chargée de cette tâche. Les discussions de l’Équipe d’experts chargée de la situation juridique ont abouti à une proposition visant à mettre en place une nouvelle norme de l’OMPI sur la situation juridique des brevets, qui est soumise pour examen à la présente session du CWS (voir le document CWS/5/8).

6. Le Secrétariat propose que la nouvelle équipe d’experts qu’il est proposé de créer, lors de l’élaboration des recommandations relatives aux registres de brevets publiés par les offices de propriété industrielle, tienne compte des enseignements tirés de la gestion du portail d’accès aux registres des brevets et des résultats des travaux de l’Équipe d’experts sur la situation juridique.

7. *Le CWS est invité*

a) *à prendre note du contenu du présent document et*

b) *à examiner la proposition soumise aux paragraphes 2, 3 et 6 du présent document et à se prononcer à cet égard.*

[Fin du document]